

Réunion des RP de Côte d'Azur du 13 décembre 2023

Présents pour les RP : Pierre-Olivier Casabianca, Corine Excoffier, Laurence Collet, Daniel Gerner

Présents pour la direction : Samuel Peltier, Marilyne Camacho, Séverine Achard

Point emploi / recrutement

Un technicien vidéo est en test pendant 2 semaines à Antibes.

Les postes de chef monteur à Nice et Antibes sont en bonne voie d'être pourvus. .

Le recrutement du poste de chef d'équipement est en cours.

Scriptes: Un poste de scripte va être publié ce vendredi dans le push de vendredi.
Une fois pourvu, il y aura enfin, 4 scriptes au BRI.

Intervention de Social Direct : Présentation du nouveau service d'assistante sociale

Social Direct est le nouveau service d'assistantes sociales qui remplace Responsage depuis le 9 novembre.

Les assistantes sociales sont mobiles et situées en région, ce qui facilite les démarches en présentiel. En PACA notre assistante sociale est Elodie Poissonnier. Sur la plaquette de présentation elle est assistée de Hélène Nichele qui la remplacera Mme Poissonnier, uniquement en distanciel, lorsqu'elle ne sera pas disponible.

Dans le contrat il y a la possibilité pour les assistantes sociales de venir sur site, mais uniquement 2 jours par an. Pour les RP c'est trop peu.

Marilyne Camacho précise qu'en cas de besoin il y a la possibilité de récupérer des heures que d'autres régions n'ont pas utilisées ou de demander à la DSQVT de rajouter du temps de présence.

Elodie Poissonnier devrait venir en présentiel quatre 1/2 journées en janvier puis en février ou mars (ce n'est pas encore décidé). Une communication sera faite au moins une semaine avant sa venue.

Social direct promet un rendez-vous en moins de 72 heures et propose trois possibilités pour les contacter :

- Téléphoner au 0 805 035 433 (numéro vert), un numéro qui peut être aussi utilisé pour une urgence.
- Par mail à : support.beneficiaire@socialdirect.fr
- Ouvrir un compte sur le site : francetv.socialdirect.fr (code d'accès : FTV) ; ce compte fonctionne un peu comme Doctolib. Il y aura la possibilité de faire le rendez-vous en visio.

PROTOCOLE SORTIE DE GREVE : Quand les négociations par service, sur l'organisation du travail, auront- elles lieu ? Quels services sont concernés ?

D'après notre directeur régional « le calendrier n'est pas fixé. On attend une feuille de route du réseau régional ». Il précise aussi que « ce n'est pas une négociation mais des discussions par métiers.

MISE EN PLACE SEMAINE DE 4 JOURS : Suite à l'accord de sortie de grève de certains syndicats, qu'en est-il de la semaine de 4 jours pour les PTA : quand sera-t-elle mise en place et pour quels services ? Qui peut y avoir droit ? Quelle sera le protocole : y aura t-il un avenant ? Est-ce que cela s'inscrira dans une durée limitée ?

La direction ne nous a pas donné de date pour le début de ces discussions.

Concernant la semaine de 4 jours, notre RRH précise qu'il n'y aura pas d'avenant puisque « sur le contrat de travail il y a écrit le nombre d'heures de travail, 35 heures en moyenne, mais pas si c'est sur 4 ou 5 jours ».

Marilyne Camacho explique également qu'un service comme la documentation pourrait être concerné.

Dans le protocole de sortie de grève, il y a un paragraphe sur les dépassements horaires. Le directeur précise que ce n'est pas nouveau et que c'est écrit dans les accords sur le forfait jour, mais que ça n'a pas été appliqué.

Le forfait-jour est théoriquement de 13 heures mais une moyenne de 11 heures a été définie, celle-ci ne peut être dépassée plus de 10 fois sur deux mois de travail (40 jours travaillés).

A l'intérieur de cette amplitude, il existe un garde-fou : la durée maximale hebdomadaire de travail ne peut dépasser 48 heures ou 44 heures effectives en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

Marilyne Camacho explique qu'il y a 2 moyen de récupérer ses heures :

1. Sur une période de 2 mois si le salarié dépasse plus de 10 fois une amplitude journalière de travail de 11h, le salarié doit être reçu par son chef de service pour savoir s'il y a droit à des récupérations. Le chef de service doit trouver une solution pour que ça ne se reproduise plus précise la direction régionale.

Précision importante : La durée maximale hebdomadaire de travail ne peut dépasser 48 heures ou 44 heures effectives en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

2. Autre cas de figure : si le salarié n'a pas pu avoir 11h de repos entre deux journées de travail, FTV doit compenser cette perte d'heures par des récupérations.

Dans les deux cas vous devez bien noter vos heures dans Mon Kiosque pour que les dépassements soient validés.

CHANGEMENT DE DIRECTION DU RESEAU : Comment justifier le changement de direction du réseau alors que celui-ci vient juste de prendre des engagements vis-à-vis du personnel de France 3 ? Les engagements seront-ils tenus ?

Samuel Peltier ne fait pas de commentaire sur le changement de direction. Concernant les engagement, le directeur est clair : « un protocole engage la direction, et les engagements seront tenus. »

TELETRAVAIL : Quelles sont les conditions pour être en télétravail, que ce soit occasionnel ou contractuel ? Est-ce que le télétravail doit être mentionné au tableau de service ? Peut-on se mettre en télétravail après la sortie du planning ?

Séverine Achard explique qu'il y deux types de contrats pour le télétravail : le contractuel et l'occasionnel.

Concernant le contractuel, un avenant est signé et « le salarié ne peut pas faire plus de 50% de son temps en télétravail. Les jours sont fixes ou variables et les jours en télétravail sont marqués sur le planning. »

Pour l'occasionnel, il faut l'accord du chef de service. L'occasionnel concerne les « situations d'urgence » notamment.

Séverine Achard ajoute que « le télétravail occasionnel ne peut pas être faire du jour pour le lendemain, car il faut un ordinateur portable du boulot ». Attention, il faut aussi fournir une attestation d'assurance habitation où il est inscrit que l'on peut faire du télétravail.

Le service RH précise que les échanges avec le chef de service doivent être faits par mail.

Est-ce que le télétravail occasionnel doit être écrit sur le planning ? Séverine Achard n'a pas la réponse mais va se renseigner.

EMPLOI : Des antennes ont déjà recruté une 4e scripte, d'autres sont en train de le faire. Quand le poste de scripte sera-t-il publié, pour Antibes ?

Une 4e scripte est en cours de recrutement.

SCRIPTES : Quelle organisation est prévue à Noël et pour les week-ends à venir ? Y aura t-il des JT communs lors des prochaines vacances ? Dans ce cas, y aura t-il une scripte dans le bureau qui ne diffuse pas ? Et y aura t-il une ou deux scriptes dans la station qui diffuse le JT ?

Le directeur explique que « l'on va devoir faire des JT communs : Antibes fera les week-ends du 23-24 décembre et 6-7 janvier.

En plus de ces week-ends communs, il y aura de très nombreux JT midi en commun durant la semaine car nous manquons de scriptes. Ainsi, la 1ère semaine des vacances, les 26, 27 et 28 décembre seront faits avec Marseille. Lors de la 2e semaine, tous les JT midi seront faits avec Marseille.

Concernant les week-ends pilotés par Antibes, il y a du changement : il y aura deux scriptes le samedi mais une seule scripte le dimanche. Pour le directeur, ce choix se justifie par le fait qu'il n'y a plus la partie nationale et internationale à faire et que de gros modules seront diffusés le dimanche.

Cette modification va-t-elle perdurer à la rentrée ? Nous n'avons pas eu de réponse sûre mais une réflexion est en cours.

Une solution que déplore une minorité des RP. Ce serait en effet très dommageable pour le service de perdre cette 2e scripte le dimanche. Pour rappel, le travail des

scriptes le week-end ne se réduits pas qu'aux JT puisqu'elles préparent aussi les journaux de la semaine. De plus, ce renfort de scriptes est pris sur les 5 ETP attribués à la région PACA. Des ETP qui ne sont toujours pas entièrement utilisés...

Que compte faire concrètement le service RH pour pallier au manque de scriptes ? En effet, à plusieurs reprises, Côte d'Azur n'a pas pu assurer de JT par manque de personnel et a dû diffuser en Grande Région.

Marilyne Camacho explique qu'il y aura des formations flashs pour les scriptes qui travailleront sur Mona. Lors des formations de mars/avril, une scripte devrait être formée pour travailler à Antibes et une autre à Marseille.

EDITIONS ICI : Les horaires de diffusion ne sont pas adaptés ni faciles à retenir pour les téléspectateurs. La direction travaille-t-elle sur une modification des horaires de diffusion des JT midi et soir ?

Notre directeur ne pense pas que les horaires changeront. Les RP se désolent une nouvelle fois de cette réponse.

La direction justifie ce choix en expliquant que les horaires tardifs permettent une meilleure audience. Les RP ont rappelé à la direction que selon Médiamétrie sur la période septembre-octobre 2023 les audiences des JT du soir sont 3 points en dessous des audiences un an auparavant. La direction conteste ces chiffres, mais n'est pas capable de nous présenter « ses » chiffres Médiamétrie.

Suite au protocole de sortie de grève signé entre la direction et les syndicats CGT, CFDT et FO, il subsiste la possibilité d'intégrer dans nos journaux du week-end un PAD de 7 mn de la rédaction nationale. Sa diffusion est une possibilité ; pas une obligation. Des régions ont fait savoir qu'elles ne diffuseraient pas ce PAD. Qu'en est-il en Côte d'Azur ? Des consignes ont-elles été données aux rédactions en chef de France 3 Côte d'Azur et de Marseille ? Cela peut-il être discuté en conférence de rédaction ?

D'après le directeur : « les 7mins ne sont pas une option. La direction du réseau nous demande de les diffuser ».

REPLAY : Pourquoi le nombre de jours de replays a-t-il diminué ? En passant de 30 à 7 jours, cela prive le public de voir ou revoir les reportages qui les intéresse et qui ont été financés par leurs impôts.

Le directeur explique que le nombre de jours de replays a diminué car les contenus sont trop lourds pour les Box internet. Concernant les Jt, la période de replays n'est

plus que de 7 jours, au lieu d'un mois, car les replays seraient moins consultés à J+2.

Concernant Vous êtes formidables, le replay de l'émission est de 2 semaines et pour DEP il est d'un mois.

MATERIEL DE REPORTAGE : Pour les tournages dans les quartiers dits sensibles, la direction s'est engagée à songer à l'acquisition d'un ou de plusieurs véhicules banalisés. Dans l'intervalle, il avait été émis la possibilité de louer un véhicule, mais cette solution n'est pas adaptée lorsque l'actualité est urgente.

-Quand est-ce que le BRI d'Antibes pourra disposer d'un véhicule banalisé ?

Le directeur explique que « l'on peut en commander, mais dans l'urgence on peut retirer des logos sur les voitures »

-De même, l'acquisition de caméras discrètes mais de bonne qualité permettrait d'être plus efficace dans ce genre de situations. Le matériel utilisé par le bureau de France 2 à Antibes (caméscope Sony Z90, munie d'un bon zoom et d'une bonne stabilisation) serait une excellente initiative. Qu'en pense la direction ?

Pour Samuel Peltier, l'acquisition des caméras se fait en fonction « du coût ou du besoin ». Pour le directeur, on peut aller filmer dans les quartiers sensibles avec un UTS. Les RP lui répondent que ce n'est pas pratique car on ne peut pas faire de zoom.

-Les caméras 200 arrivent « en bout de course » et semblent désormais irréparables. A la locale de Nice, 2 tournages ont été mis en péril coup sur coup à cause du dysfonctionnement d'une 200, pourtant rentrée de maintenance. La direction songe-t-elle à remplacer toutes les 200 restantes ? Quels seront les futurs investissements ?

« Il y a un marché mis en consultation pour un renouvellement pour 2025 » annonce Samuel Peltier. En attendant, la réparation est privilégiée.

Pour le budget 2024, la direction va essayer de commander un Alpha 7 pour la locale, ainsi que 2 iPhone 15 pour les UTS.

PARC CAMERAS : Peut-on faire un point sur le parc de caméras ?

A Antibes, il y a 3 caméras 400, une caméra 300, 5 caméras 280, 6 caméras 200, dont 2 en maintenance, 5 UTS (dont 2 pour les Bex et un pour la locale), 2 Alpha 7 et un Canon 5D.

SECURITE : Il y a eu des alertes à la bombe dans de nombreuses stations régionales de France 3, et à juste titre des évacuations y ont fait suite. Notre station France 3 Côte d'Azur pourrait être également concernée. Si cela devait se produire, la direction peut-elle nous préciser comment elle réagirait si un salarié déposait un droit de retrait ?

-En cas d'alerte à la bombe reçue par mail ou par téléphone, qui décide de l'évacuation du site ? Qui évalue le sérieux de la menace ?

Est-ce la direction régionale, la police ? Si la menace est faite par mail, des mots clés ont-ils été mis en place pour que l'alerte soit donnée rapidement ?

Le directeur explique que « le protocole a évolué car c'était le même message qui était envoyé. Il n'y a plus d'évacuation automatique car on part du principe que nos locaux ne sont pas des moulins à vent. »

En cas de réception d'un message, la vérification est faite par le chef de centre, l'APS, les gardiens.

Et le droit de retrait ? « Chaque salarié est libre de quitter les locaux » dit le Directeur régional mais « le salarié doit rester à proximité des locaux ».

Marilyne Camacho ajoute que si « les locaux sont sécurisés, le salarié doit revenir travailler ».

-Existe t-il un protocole régional – voire national, en cas d'alerte attentat, intrusion ou d'alerte à la Bombe ?

Oui, le protocole est national.

-En cas d'alerte, les RP en sont t-ils informés? dans quels délais les salariés en sont-ils informés ? Qu'est-il prévu pour les BEX et les locales?

Oui, les RP, les salariés sont informés rapidement.

-La sécurité est-elle renforcée dans ces sites ? Des agents de sécurité sont-ils prévus ?

Il y a des renforts par un 2e agent pour les BRI. Toujours rien pour les Bex et les locales.

-Un test d'évacuation a eu lieu le 27 septembre. Il a été demandé aux salariés de rester à leurs postes de travail.

-La direction valide t'elle cette procédure ?

-Pourquoi n'y a t-il plus de réels tests d'évacuation/alerte incendie?

-A quand remonte le dernier test auquel les salariés ont participé ?

-Combien de tests d'évacuation la direction souhaite-t-elle faire, chaque année ?

Le directeur explique que c'était un test sonore de l'alarme et que les tests d'évacuation sont annuels. Le dernier a eu lieu en mars 2023.

Concernant les tests Alerte Intrusion, la direction explique que le dispositif a été montré aux salariés lors du dernier trimestre 2023 et qu'il y des

DUER : Comment envisagez-vous de procéder pour inscrire ces alertes à la bombe dans le DUER ? Comment procéder pour prendre en compte les nécessaires mesures de prévention et le stress des salariés ?

Le directeur explique que ces alertes doivent être inscrites, mais « ne sait pas encore comment elles doivent être inscrites dans le DUER. »

La préfecture ne parle pas de tsunami mais de « risque de submersion marine ». Sur quels documents officiels vous basez-vous pour parler de risque tsunami ?

Le directeur nous explique qu'il se base sur les panneaux au bord de la route à Cannes et à Antibes ainsi que sur un article de Nice-Matin paru en février 2022.

Bien mince comme explication...

Le directeur ajoute que pour lui, sur le DUER, Le risque de submersion marine devrait apparaître aux côtés du risque Tsunami.

REUNION EXTRAORDINAIRE : Serait-il possible de mettre en place une réunion extraordinaire pour parler des points suivants : l'enquête concernant les cadres techniques, plan d'action suite à l'alerte pour risque grave sur les Représentants du Personnel et suite du COPIL ? Il faudrait la présence du Docteur Chicha.

Une réunion extraordinaire aura lieu le 25 janvier après-midi. La réunion ordinaire, se déroulera le 25 janvier au matin, et non pas le 18 janvier comme prévu.

Projet PDC 2024

Séverine Achard explique que le budget est identique à celui de l'an dernier, c'est-à-dire 45.503 euros ; 64 stagiaires devraient être formés.

Concernant les formations, la loi n'oblige plus les entreprises à avoir un nombre minimal de secouristes au travail mais la direction souhaite tout de même garder un certain nombre de salariés formés. Des renouvellements de SST auront lieu.

Si vous souhaiter vous former aux premiers gestes une formation d'une demi-journée sera proposé.

Point Actualités de l'antenne

Il y a eu des ateliers Victorine, les 29 et 30 novembre.

4 ateliers, sur les déplacements domicile-travail, le tiers lieu, la restauration, le bien-être au travail. D'après la direction, les ateliers se sont tenus dans une ambiance constructive. Il y a eu des comptes rendus de ces ateliers qui n'ont été envoyés qu'aux participants. Les prochains ateliers auront lieu en mars 2024, avec les mêmes thématiques.

Concernant le tiers lieu, le directeur dit que c'est pour ne pas abandonner la zone actuelle.

(Ben alors pourquoi déménager si cette zone est si bien...)

Dans ce lieu, le montage en miroir serait possible. D'après le directeur et contrairement à ce qui a pu être dit lors de l'atelier Tiers-Lieu, il n'est pas question que la locale de Nice disparaîsse, ou qu'une nouvelle locale soit créée, lorsque nous déménageront à la Victorine.

Des questionnaires pour connaître les besoins en restauration, et sur le tiers lieu seront envoyé aux salariés. La direction ne nous a pas communiqué de date d'envoi.

Sur l'antenne de France 3 Côte d'Azur : une journée spéciale ski aura lieu le 20 décembre.

Durant les vacances, les JT du soir ne changent pas de durée (28 minutes). La partie Natio est faite par Toulouse puis par Rennes.

Le directeur nous apprend qu'Antibes souhaite faire la partie nationale et internationale courant février : « On doit être en capacité de la faire dès que l'on aura renforcé nos équipes » dit le directeur.

Quid des moyens ? « On n'a pas demandé de moyens supplémentaires. On se débrouille avec nos moyens propres. » Le problème sera pour trouver des scriptes

puisque la planification n'arrive pas à trouver suffisamment de scriptes pour le mois de janvier.

La direction va-t-elle demander aux équipes si elles souhaitent participer à cette partie Natio-International ? La réponse est non. Le directeur ne voit pas pourquoi il devrait le faire puisque « c'est la direction qui décide ».

Ben voyons...

La direction souhaite faire cette partie Natio-International car il y aura sur le réseau, 6 scriptes supplémentaire dans le vivier dit Marilyne Camacho. Leur formation doit se terminer fin janvier. Par contre rien n'oblige ces scriptes à venir travailler à Antibes.

Une autre formation de scriptes aura lieu en mars/avril. Une scripte pourrait être formée pour l'antenne de Côte d'Azur.

Durant les vacances de Noël, il y aura une page de 10 mins du 25 décembre au 7 janvier soit 14 PAD au total. Une région sera mise en avant sur le réseau par jour. Les thèmes traités seront : Tradition et Evasion.

**La prochaine réunion RP ordinaire aura lieu le jeudi 25 janvier.
Vous pouvez poser vos questions jusqu'au mercredi 17 janvier.**